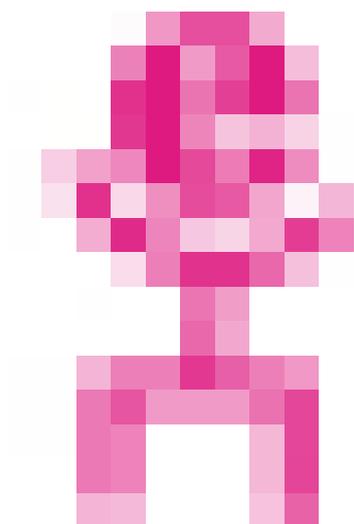


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5146>



Contre la loi Travail, nouvelle journée d'actions le 5 juillet

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 30 juin 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le souffle ne nous manque pas !

La journée du 28 juin a été comme toutes les autres journées de mobilisation depuis 4 mois, réclamant le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits, un succès des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es, succès et détermination qui ne s'essouffent pas ! Ceci malgré certaines conditions de manifestation qui n'ont pas permis à toutes et à tous d'y participer.

Les premiers résultats de la votation citoyenne, lancée par les organisations syndicales depuis un mois, ont été remis à l'Elysée au conseiller social du Président de la République le 28 juin au matin ainsi que dans les préfectures pour les votations départementales. Plus de 700 000 votants, 15 796 bureaux de votes principalement dans les entreprises, 92% des votants pour le retrait du projet de loi travail, viennent renforcer l'ensemble des rassemblements, actions et manifestations unitaires.

De même, l'opinion publique dans les derniers sondages soutient toujours la mobilisation contre ce projet de loi, 70% disent même qu'ils sont contre l'utilisation du 49.3 pour le faire adopter.

Ce projet est minoritaire à tout point de vue.

Le Premier ministre a organisé des rencontres bilatérales le 29 juin. Les organisations signataires déplorent qu'il ait exclu de ces rendez-vous certaines organisations syndicales et de jeunesse, notamment celles engagées dans la lutte contre le projet de loi travail.

Pour autant, le gouvernement reste sourd aux propositions, particulièrement destinées à établir de nouveaux droits et à lutter contre le dumping social. Les amendements au projet de loi avancés par le gouvernement ne sont pas de nature à modifier profondément ce texte, même si certaines modifications sont à mettre au crédit des mobilisations.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Compte tenu de cette situation, les organisations signataires appellent à poursuivre la mobilisation contre ce projet de loi, sur des formes à déterminer localement, durant le débat parlementaire, notamment le 5 juillet.

Les organisations syndicales et de jeunesse conviennent de se retrouver le 8 juillet afin de discuter des suites à donner après le débat parlementaire.

COMMUNIQUE CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Paris, le 30 juin 2016